



Edité le : 10/08/2024

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE LA MOTTE ST MARTIN

LA MOLLIERE
38770 LA MOTTE ST MARTIN

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE24-125718	Analyse demandée par :	Agence Régionale de Santé Rhône Alpes - 38032 GRENOBLE CEDEX 1
Identification échantillon :	LSE2408-17877-1		
Nature:	Eau de piscine		Code PSV : 000005468
Point de Surveillance :	PETIT BASSIN MOTTE ST MARTIN		
Localisation exacte :	MILIEU		
Dept et commune :	38 MOTTE-SAINT-MARTIN (LA)		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,9480002000	Y : 5,7185753000	
UGE :	0665 - PISCINE MUNICIPALE MOTTE ST MARTIN		
Type d'eau :	PI - EAU DES BASSINS DES PISCINES		
Type de visite :	PI	Type Analyse : PISC	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	PISCINE MUNICIPALE MOTTE ST MARTIN CENTRE VILLE 38135 LA MOTTE SAINT MARTIN		
Nom de l'installation :	PETIT BASSIN MOTTE ST MARTIN	Type : UDI	Code : 004526
Prélèvement :	Prélevé le 07/08/2024 à 11h15 Réception au laboratoire le 07/08/2024 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BEAUVOIR Laurent Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs		
Traitement :	CHLORE STABILISE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 07/08/2024

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain								
Transparence (l'impidité) de l'eau	38PISC* 0	-	Observation visuelle					
Fréquentation instantanée du bassin	38PISC* 0	personnes	Observation visuelle					
Affichage sur site	38PISC* PRESENCE	-	Observation visuelle					
Mesures sur le terrain								

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	#
Température de l'eau	38PISC*	25.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			#
pH sur le terrain	38PISC*	7.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.9	7.7	#
Chlore total sur le terrain	38PISC*	3.90	mg/l Cl ₂	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chloramines (chlore combiné)	38PISC*	0.10	mg/l Cl ₂	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	0.6		#
Chlore disponible	38PISC*	3.80	mg/l Cl ₂	Spectrophotométrie	Méthode interne	0.03	2	5	#
Stabilisant du chlore (acide isocyanurique)	38PISC*	70	mg/l	Néphélométrie	Selon RODIER 8ème édition	10	75		#
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C	38PISC*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1			100 #
Escherichia coli	38PISC*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38PISC*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0		#
Staphylocoques pathogènes à coagulase positive	38PISC*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF T90-412	1	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38PISC*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	1			0 #
Pseudomonas aeruginosa	38PISC*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 16266	1	0		#
Analyses physicochimiques									
Analyses physicochimiques de base									
Carbone organique total (COT)	38PISC*	1.8	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2			5 #
Anions									
Chlorures	38PISC*	56	mg/l Cl ⁻	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.1			250 #

38PISC* ANALYSE (PISC) EAU DE PISCINE CHLOREE (ARS38-2022)

Eau de piscine conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 26 mai 2021 pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Maxime RUGET
Ingénieur Laboratoire

